

— université
— lumière
— LYON 2

LE GUIDE

du

LOGEMENT

04 78 7 69 71 82 | logement-dri@univ-lyon2.fr



SOMMAIRE

06 L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Pour les jeunes et/ou étudiant.es	06
Chez les particuliers	06
Résidences universitaires privées	07

08 LES ÉTAPES DE VOTRE INSTALLATION

Étape 1 : la recherche	08
Étape 2 : une fois trouvé	08
Étape 3 : quand vous partez	09

10 COMMENT CIBLER VOTRE RECHERCHE

Votre budget	10
Où vivre ?	11
Le type de bien	11
Définitions	12

13 LES RÉSIDENCES

Les résidences universitaires publiques	13
Les résidences universitaires privées	14

16 LA COLOCATION

Associations	16
Les intermédiaires	16
Sites de recherche en colocation	16

17 LA SOUS-LOCATION

Qu'est-ce que la sous-location ?	17
----------------------------------	----

18 LE LOGEMENT SOLIDAIRE

Dans Lyon	18
En France	18

19 LE GARANT

Garant en France	19
VISALE (garant)	19
Caution bancaire	19

20 DROITS ET DEVOIRS DES LOCATAIRES

21 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ASSURER VOTRE BIEN

LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI)

BUREAU DES ÉTUDIANT.ES INTERNATIONAUX/ALES

La BEI accueille les étudiant.es du **lundi au vendredi de 09h00 à 17h00**

Venez nous voir sur le :

Campus Porte des Alpes (Bron)

5 avenue Pierre Mendès France

69500, Bron

Maison de l'Étudiant.e - Bureau U107

Arrêt Tram T2 Europe-Université

Contactez-nous via e-mail à :

- logement-dri@univ-lyon2.fr pour les étudiant.es en échange
- international-hors-echange@univ-lyon2.fr pour les étudiant.es hors échange

BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 !

Ce guide a pour objectif de vous aider dans votre installation résidentielle à Lyon en vous expliquant ce qu'il faut prévoir en termes de budget, de documents à apporter, etc., et en vous donnant des consignes importantes.

Les informations ici ne sont pas exhaustives. N'hésitez pas à contacter les organismes référencés dans ce guide afin de vous aider dans vos démarches.

Bien que la Direction des Relations Internationales (DRI) ne soit pas spécialiste de l'immobilier, nous restons à votre disposition pour vous aiguiller dans votre recherche et pour vous orienter vers les organismes en mesure de répondre à vos besoins.

Dans la mesure où il y a une forte pénurie de logements à Lyon, nous vous conseillons de commencer vos recherches très tôt. N'attendez pas votre arrivée à Lyon pour commencer vos recherches car cette ville accueille de nombreux/euses étudiant.es et beaucoup de logements seront déjà réservés pour la rentrée. Si vous n'avez pas trouvé de domicile à votre arrivée, une aide à la recherche sera mise en place à votre attention.

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Malgré vos efforts, il est possible que vous n'arriviez pas à trouver de logement avant votre arrivée à Lyon.

Dans ce cas vous pourriez avoir besoin d'un logement temporaire.

Les listes ci-après recensent quelques organismes proposant une offre de logement temporaire à moins de 40€/nuit selon les disponibilités.

POUR LES JEUNES ET/OU ÉTUDIANT.ES

Bed & CROUS

Les étudiant.es peuvent désormais séjourner dans une résidence universitaire pour un séjour d'1 nuit à moins d'1 mois.

www.bedandcrous.com

Auberge de Jeunesse du Vieux Lyon

41-45 Montée du Chemin Neuf,
69005 Lyon
Tél : 04 78 15 05 5

www.fuaj.org/lyon

Le CISL

3 Boulevard des Etats-Unis,
69008 Lyon
Tel. 04 37 90 42 42

www.cis-lyon.com

Le Flâneur Guesthouse

56 rue Sébastien Gryphe,
69007 Lyon
+33 (0)9 81 99 16 97

www.leflaneur-guesthouse.com

L'Alter'Hostel

L'Alter'Hostel propose des dortoirs de 6 à 16 personnes ainsi qu'un dortoir féminin.

www.alter-hostel.com

SLO Living Hostel

Le SLO propose des chambres de 1 à 8 personnes.

www.slo-hostel.com

Away Hostel

L'Away Hostel propose des dortoirs de 1 à 8 personnes.

www.awayhostel.com

HO36 Hostels

Le HO36 propose des dortoirs de 1 à 6 personnes.

www.ho36hostels.com

Lyon Campus

Informations pratiques sur le logement et la vie à Lyon

www.lyoncampus.org

RÉSIDENCE UNIVERSITAIRES PRIVÉES

De courte ou longue durée, avec des chambres meublées et des services variés (coin cuisine, déjeuner, internet, etc.) inclus selon la résidence.

POPINNS

Contacts par résidence disponible par téléphone : +33 (0)4.72.78.03.04

www.popinns.org

Location à partir de 2 mois.

LES STUDELITES

Contacts par résidence disponibles sur le site :

www.studelites.com

Location d'un à six mois.

STUDEA Nexity

Contacts par résidence disponibles sur le site :

www.nexity-studea.com

Location nuitée, hebdomadaire, mensuelle.

STUDILODGE

Contacts par résidence disponibles sur le site :

www.studilodge.fr

Location nuitée à partir de 35€/nuit.

CHEZ LES PARTICULIERS

Se renseigner au préalable sur les tarifs, variables.

Voici quelques exemples des services offrant un hébergement chez un particulier.

AirBnb

www.airbnb.fr

Chambres d'hôtes

Tél : +33 (0)4 72 13 99 35

www.chambreslyon.com

Couch Surfing

www.couchsurfing.com

Morning Croissant

www.morningcroissant.fr

LES ÉTAPES DE VOTRE INSTALLATION

ÉTAPE 1 : LA RECHERCHE

> **Sélectionner les annonces** qui vous intéressent selon l'emplacement, le loyer, la disponibilité, le type de logement. (Voir « Comment Cibler Votre Recherche », pages 10-11)

> Téléphoner afin de **vérifier si l'offre sélectionnée est toujours valable** ou si d'autres logements de même type sont disponibles.

> **Demander les détails du logement** qui ne sont pas présentés dans l'annonce : le coût des charges, le mode de chauffage (collectif, individuel, à gaz, électrique).

> Depuis l'étranger : demander s'il est possible de **consulter des photos du logement** (sur internet, par email...). **Important !**

Pour toute recherche de logement avant votre arrivée, soyez prudent.e et évitez de payer avant d'avoir signé un contrat ; des fausses annonces circulent par internet.

> **Convenir d'une date pour la visite** du logement (attention si vous avez un empêchement le jour de la visite, il est souhaitable de prévenir le/la propriétaire rapidement).

> **Préparer les pièces à fournir** avant de visiter le logement afin de pouvoir rapidement déposer sa candidature si le logement correspond à votre recherche.

ÉTAPE 2 : UNE FOIS TROUVÉ

> **Souscrire une assurance habitation**

La souscription d'une assurance habitation est obligatoire et sera exigée par le/la propriétaire avant la signature du bail.

Vous pouvez souscrire cette assurance auprès de votre banque française ou d'un assureur privé. (Voir « Assurer votre bien », page 20)

> **Faire l'état des lieux d'entrée**

Dès votre arrivée dans votre logement (privé, CROUS...) vous devez faire un état des lieux. Il est important de tout noter clairement et en détail (l'état des sols, des plafonds, les équipements, tâches, fissures...) pour éviter tout litige au moment du départ (état des lieux de sortie). Soyez très attentif/ve aux éventuelles dégradations et informez l'agence ou le/la propriétaire dès que vous notez un problème. Si les dommages ou défauts ne sont pas notés dès le début, le/la propriétaire peut décider de conserver une partie ou l'intégralité de la caution.

> **Faire le nécessaire pour ouvrir le gaz, l'électricité, l'eau**

Fournisseur selon les appartements. Ces procédures se font par téléphone ou sur internet. Vous aurez besoin du numéro du compteur et éventuellement du nom du/de la locataire précédent.e.

- GDF SUEZ (gaz) : 09 69 399 993* ou www.particuliers.engie.fr
- EDF (électricité) : 3004 ou www.edf.fr
- Direct Energie (gaz et/ou électricité) : 0 970 806 969* ou <https://total.direct-energie.com/>
- Veolia (eau) : 0 810 000 777* ou www.service-client.veoliaeau.fr
- Eau du Grand Lyon (eau) : 09 69 39 69 99* ou <https://agence.ea dugrandlyon.com/>

* numéro payant - prix d'un appel local par minute

> **Faire le nécessaire si vous souhaitez prendre une ligne de téléphone ou internet**

- Opérateurs téléphoniques/internet : Orange, SFR, Bouygues, Free, Sosh

Etudiants en situation de handicap
Certaines résidences CROUS proposent des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, renseignez-vous.
Etudiants en échange : signalez votre handicap lors de la demande de logement CROUS.

ÉTAPE 3 : QUAND VOUS PARTEZ

- > Envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre propriétaire ou à l'agence de location au moins 1 mois à l'avance pour le **prévenir de votre départ** (délai de 3 mois si votre logement se situe en dehors de Lyon et son agglomération) ;
- > Faire le nécessaire pour **fermer le gaz, l'électricité, l'eau** auprès des fournisseurs ;
- > **Résiliez votre contrat d'abonnement téléphonique et/ou internet** auprès des opérateurs ;
- > Faire **l'état des lieux de sortie** ;
- > **Prévenir la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) **de votre départ** ;
- > Si tout est en ordre, **recupérer votre caution**.
- > **Payer votre taxe d'habitation** si vous avez résidé en France au 1er janvier (veiller à bien respecter le délai de paiement, sans quoi une majoration de 10% pourrait vous être appliquée) (pour plus d'information visitez www.impots.gouv.fr).

COMMENT CIBLER VOTRE RECHERCHE

Comme dans toutes les grandes villes, le marché immobilier à Lyon est varié. La taille du logement, le quartier, la présence de transports en commun à proximité impactent le montant du loyer. Voici quelques astuces pour vous aider à trouver un bien qui rentre dans votre budget.

OÙ VIVRE ?	
Le Grand Lyon	<p>Il y a une forte concurrence pour les logements peu chers en centre-ville, près des commerces, restaurants et bars, et du campus Berges du Rhône. Souvent les étudiant.es veulent à tout prix rester en centre-ville et ignorent les bonnes affaires hors de cette zone.</p> <p>Le Grand Lyon bénéficie d'un réseau de transports publics développé (Transports en Commun Lyonnais TCL), d'un système de location publique de vélo à moindre frais (Vélo'v) et la ville est très abordable à pied.</p> <p>Afin de trouver un logement qui rentre dans votre budget et qui vous donne un accès rapide au campus dans lequel vous allez suivre vos cours, il peut être nécessaire de vous éloigner du centre-ville.</p> <p>N'ignorez pas les logements à Bron, Villeurbanne, et Vénissieux qui sont souvent moins chers.</p> <p>N'hésitez pas à utiliser la fonction « itinéraire » du site des TCL quand vous recherchez un logement afin d'avoir une idée du trajet train-campus.</p>
Arrondissements	<p>Quand vous voyez les annonces pour le 2ème, 9ème, etc., ces chiffres désignent l'arrondissement où le logement se trouve. Lyon est divisé en 9 arrondissements. Les codes postaux à Lyon commencent tous par 6900-, le dernier chiffre vous indique l'arrondissement. Les codes postaux pour les villes autour de Lyon sont : Bron - 69500, Villeurbanne - 69100, Vénissieux - 69200, Caluire-et-Cuire - 69300, Oullins - 69600.</p>

VOTRE BUDGET

Loyer	Il faut compter autour de 350€ à 550€/mois pour votre loyer selon le type de bien que vous choisissez (en colocation, studio, résidence universitaire, meublé ou non, etc.).
Caution	À votre installation, vous devez prévoir une somme égale à au moins deux à trois fois le loyer de votre résidence. La plupart des propriétaires exigent une caution (ou un « dépôt de garantie ») d'un mois de loyer. Vous pouvez aussi être amené à payer les frais d'agence ou les frais de dossier (cf. page 18).
Frais	Les frais de dossier, frais d'agence, ou honoraires : perçus au moment de la conclusion du bail, sont la rémunération des services faits et à venir dans la gestion normale de la location. Les frais de rédaction de bail peuvent être en plus. Ces frais correspondent à un montant de 8 à 12€/m ² selon la zone géographique du bien.
CAF	Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement gérée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Pour plus d'informations concernant l'aide au logement, rendez-vous sur le site de la CAF (www.caf.fr).

LE TYPE DE BIEN

Studio	Une pièce à vivre, « chambre », « salon » et « cuisine » compris.
T1/F1	Une pièce principale avec cuisine séparée.
T1/F1 bis	Une cuisine qui donne sur la pièce à vivre, une chambre séparée.
T2/F2	Une pièce à vivre, une cuisine séparée ou une cuisine « ouverte », et une chambre séparée. Les T2/F2s possèdent une superficie plus importante que les T1/F1s.
T3/F3	Une pièce à vivre, une cuisine séparée ou « ouverte », 2 chambres séparées.

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PUBLIQUES

Gérées par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), les chambres dans les résidences universitaires publiques sont prioritairement accordées aux boursier.es, ou étranger.es dont le foyer fiscal est situé en France depuis au moins 2 ans.

Attribution des chambres

- Pour les étudiant.es en échange

Les étudiant.es internationaux/ales en échange doivent faire part de leur souhait d'obtenir une chambre lors de leur inscription en ligne à l'Université. Attention ! Le nombre de places étant limité, toutes les demandes ne peuvent malheureusement pas être satisfaites.

- Pour les étudiant.es hors-échange

La DRI ne réserve pas de places pour les étudiant.es internationaux/ales hors-échange.

Comment et quand faire sa demande?

- Pour les étudiant.es en échange

Vous pouvez demander une chambre ou un studio en résidence universitaire publique lors de votre candidature en ligne.

- Pour les étudiant.es hors-échange

Complétez votre demande de Dossier Sociale Étudiant (DES) sur : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> (lors de l'inscription en ligne) entre le 15 janvier et le 15 mai pour la rentrée suivante.

Combien?

De 150€ à 410€/mois et par personne selon le bien (éventuelles aides au logement non déduites).

Les biens

Des chambres simples meublées de 9 m² avec des sanitaires collectifs aux appartements T5 de 70 m² en collocation selon la résidence.

Aide au logement

Si vous êtes hébergé.e dans une résidence CROUS vous pourrez recevoir une aide au logement.

Vous n'avez pas pu avoir une place pour la rentrée ?

Pensez à la location de « courte durée » Si vous n'avez pas fait votre demande avant le 15 mai ou si vous n'avez pas reçu une place pour l'année, à partir de fin octobre vous pouvez faire une demande de logement de courte durée (jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours).

Questions ? Contactez le CROUS

Service des étudiant.es étranger.es à Lyon du lundi au vendredi de 9h à 17h. 9 rue de la Madeleine, 69007 Lyon / Tél : 04.72.80.13.26 ou 13.37 www.crous-lyon.fr

LOKAVIZ, La centrale du logement étudiant

Portail de l'hébergement étudiant.e mis en ligne par les CROUS. Le site diffuse des annonces de logements de particuliers ou de résidences CROUS. Pour les voir, vous devrez justifier de votre statut étudiant et vous inscrire sur le site www.lokaviz.fr

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PRIVÉES

Plus chères que les logements universitaires publics, les résidences universitaires privées sont souvent la solution la plus facile et pratique pour les étudiant.es internationaux/ales.

Selon la résidence, vous pouvez trouver un studio ou une chambre en colocation (les appartements T3). Attention aux services inclus - internet, meubles, etc. - toutes les résidences ne proposent pas les mêmes services.

Avec plus d'une cinquantaine de résidences autour de Lyon, il y a de nombreuses places à trouver ! Ci-dessous, une liste non-exhaustive d'agences gérant des résidences universitaires privées dans le Grand Lyon.

ADELE (moteur de recherche)

Plus de 100 résidences universitaires privées dans l'Agglomération Lyonnaise (Vénissieux, Villeurbanne, et Bron compris)
www.adele.org

CAP'ETUDES

Loyer de 391€ à 586€/mois.
Tel : 04 75 81 83 83
contact@cap-etudes.com
www.cap-etudes.com

FAC-HABITAT

(Résidence la Guillotière)
Loyer de 418€ à 706€/mois.
14, rue du Dr Crestin | 69007 Lyon
Tel : 04 37 65 87 01
lyon@fac-habitat.com
www.fac-habitat.com

CARDINAL CAMPUS

Loyer de 360€ à 950€/mois.
Contact par résidence disponibles sur :
www.cardinalcampus.fr

GESTETUD

Loyer de 460€ à 740€/mois.
Contacts par résidence disponibles sur le site
www.gestetud.fr

POPINNS

Loyer de 280€ à 560€/mois.
Tel. : 04 72 78 03 04
www.popinns.org

LES ESTUDINES

Loyer de 490€ à 900€/mois.
Contact par résidence disponibles sur :
www.estudines.com

LES STUDELITES

Loyer de 408€ à 990€/mois.
Frais de dossier gratuits sur 4 résidences.
Contacts par résidence disponibles sur :
www.studelites.com

ODALYS CAMPUS

Résidence Lyon Confluence
Loyer de 520€ à 890€/mois.
Frais de dossier réduit.
7 cours bayard, 69002 Lyon
Tél: 04 78 82 49 02
lyon@odalys-campus.com
www.odalys-campus.com

STUDEA NEXITY

Loyer à partir de 440€/mois.

Frais de dossier gratuits sur 4 résidences.

Contacts par résidences disponibles sur :

www.nexity-studea.com

STUDILOGE

Loyer de 499€ à 758€/mois.

Contacts par résidences disponibles sur :

www.studiloge.fr

OXANCE

Loyer de 392€ à 811€/mois.

Marie TOBBI - Service Logements Lyon

Tél.: 04 76 20 44 66

logement@mfrs.fr

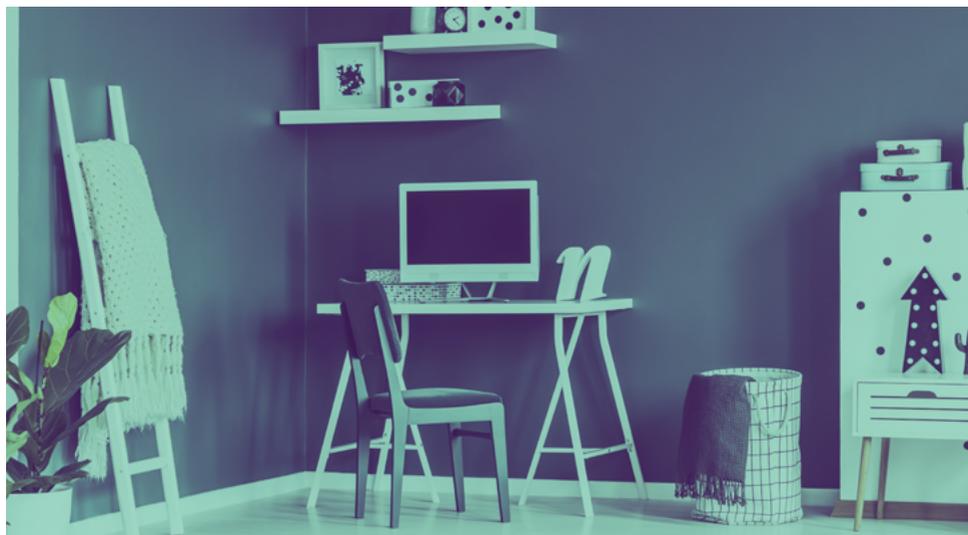
LES BELLES ANNÉES

Loyer de 476€ à 999€/mois.

Tél: 04 78 17 14 11

contact@lesbellesannees.com

www.lesbellesannees.com



COLOCATION

La DRI reçoit quelques annonces de particuliers souhaitant louer une chambre ou un appartement aux étudiant.es internationaux/ales.

N'hésitez pas à consulter le panneau en liège dédié aux annonces logement dans les locaux de la DRI sur le campus Berges du Rhône et les annonces affichées à la Maison de l'étudiant sur le campus Portes des Alpes

ASSOCIATIONS

ESN COSMO LYON

Maison des Etudiants
25 rue Jaboulay | 69007 Lyon
contact@cosmolyon.com
<https://lyon.esnfrance.org/>

IStudent LYON

Facebook.com/lyon.erasmus
contact@iamerasmus.fr

SITES DE RECHERCHE DE RECHERCHE DE LOCATION, COLOCATION, PETITES ANNONCES ET RÉSIDENCES PRIVÉES

Attention aux vendeurs de listes !
Ne donnez jamais d'argent pour accéder à une annonce ou aux coordonnées du propriétaire.

www.adele.org
www.immojeune.com
www.lesiteimmo.com
www.lyonweb.fr
www.recherche-colocation.com
www.appartager.com
www.immostreet.com
www.location-etudiant.fr
www.pap.fr
www.lacartedescolocs.fr

www.seloger.com
www.leboncoin.fr
www.paruvenu.fr
www.spotahome.com
www.studapart.com

LES INTERMÉDIAIRES

CRIJ

66 Cours Charlemagne | 69002 LYON
Tél : 04 72 77 00 66
www.crijrhonealpes.fr

CLLAJ LYON

3, rue de l'Abbé-Rosier | 69001 Lyon
Tél : 04 72 07 87 17
www.rhonealpes.uncllaj.org/lyon

CROUS

59, rue de la Madeleine | 69007 LYON
Tél : 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr/logements/

CLLAJ DE L'EST LYONNAIS

8, rue du 8 mai 1945 | 69800 St Priest
Tél : 04 37 25 02 19
cllajestlyonnais@uncllaj.org
www.rhonealpes-uncllaj.org/est-lyonnais/

SOUS-LOCATION

QU'EST-CE QUE LA SOUS-LOCATION ?

Si vous louez un bien – un studio, un appartement ou une chambre en colocation, sans signer un bail (un contrat de location), vous êtes considéré comme étant en sous-location. Même si vous êtes en contact avec le/la propriétaire lui/elle-même, si vous ne signez pas de contrat, vous êtes en sous-location.

La sous-location est interdite en France, sauf si le/la propriétaire de l'appartement (un particulier ou une régie) donne en amont son accord.

Si vous sous-louez un bien sans l'accord du/de la propriétaire, vous ne bénéficierez donc pas des protections ou des aides proposées aux locataires (CAF, assurance de vos biens, etc.).

Bonne nouvelle : Sous-louer avec accord du/de la propriétaire est de plus en plus courant en France ! Et c'est une bonne nouvelle pour les étudiant.es qui participent à des échanges internationaux !

Le nombre d'étudiant.es partant en échange ou partant pour faire un stage (à l'étranger ou simplement dans une autre ville française) ne cesse d'augmenter. Qui dit départ en échange ou départ en stage, dit départ temporaire. Quand on a envie de partir, on n'a pas toujours envie de rendre la clé d'un appartement même si la location est certes onéreuse, car retrouver un appartement peut s'avérer difficile.

En réponse à ce besoin, un grand nombre d'entreprises proposant de faciliter « l'échange » d'appartements s'est développé. Selon les modalités, il n'est pas toujours nécessaire de procéder à un véritable échange : vous pouvez laisser votre appartement à la location pour d'autres étudiant.es ou non (uniquement si vous le souhaitez), et chercher un appartement dans votre ville d'accueil. Ces logements peuvent être disponibles pour quelques jours, un semestre, ou une année. Afin de profiter de ce service, vous n'êtes pas obligé.e d'avoir mis à la location votre appartement d'origine. Voici un exemple :

Housing Anywhere

Courte durée, semestre,
ou année possible

www.HousingAnywhere.com

Si vous vous intéressez à un logement en sous-location, faites ATTENTION ! Renseignez-vous bien : assurez-vous que la sous-location s'effectuera avec l'accord du/de la propriétaire. Alors que c'est interdit par la loi, de nombreuses offres de sous-location sont publiées sans l'accord du/de la propriétaire. Si vous vous engagez à sous-louer un bien sans accord, n'oubliez pas que vous ne bénéficierez pas des protections ou aides dues en tant que locataire.

LOGEMENT SOLIDAIRE

Le logement solidaire demande votre implication dans la vie quotidienne du logement mais vous offre également de riches expériences qu'on ne trouve pas ailleurs.

Les résidences solidaires vous offrent un hébergement à tarif réduit en échange de services (d'entretien du bien) du temps passé avec votre « colocataire » (pour les programmes de logement intergénérationnel) ou votre participation aux actions solidaires (bénévolat).

Pour accéder à ces logements il faut déposer un dossier (les frais associés restent très abordables), et éventuellement passer un « entretien » afin de rencontrer vos futurs colocataires.

esdes-intergenerations.net
habitat-humanisme.org/rhone/loger
solidarite-logement.org
leparisolidairelyon.org
afev.org/nos-actions/koloc-a-projets-solidaires

DROITS ET DEVOIRS DES LOCATAIRES

Si vous avez des questions concernant vos droits et devoirs en tant que locataire, renseignez-vous auprès des agences ci-dessous.

ADIL du Rhône - Lyon

9, rue Vauban, 69006 Lyon
Tel : 04.78.52.84.84
Lundi - Jeudi 9h-18h non-stop
Agence d'Information sur le Logement du Rhône, l'Adil offre un conseil complet et personnalisé en matière de logement : relations avec les professionnels, démarches pour obtenir un logement social, contrats, assurances bail, loyer et charges, accession à la propriété.
Une mine d'informations sur les aspects juridiques, financiers ou fiscaux. Elle offre également une présentation de l'offre de logements.
www.adil69.org

ANIL

Agence Nationale pour l'Information sur le Logement
www.anil.org

ADELE

Association pour le Développement Économique du Logement Étudiant
www.adele.org

LOCA-PASS

Vous aide à devenir locataire :
www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass



LE GARANT

La plupart des propriétaires exigent un.e garant.e. Ce/cette garant.e peut être soit une personne résidant en France (personne s'engageant à se substituer à vous en cas de défaillance financière), soit un organisme français prêt à se porter garant pour vous.



GARANT.E EN FRANCE

Qu'il/elle soit de nationalité française ou non, si vous avez un.e garant.e résidant en France, voici une liste indicative (mais pas définitive) des documents qu'il/elle doit fournir :

- > copie du livret de famille
- > relevé d'identité bancaire ou postal
- > photocopie des 3 derniers justificatifs de ressources (en règle générale le/la propriétaire exige que le/la locataire ou son/sa garant.e puissent justifier de revenus mensuels nets -c'est-à-dire après que les impôts sont enlevés - au minimum égaux à trois fois le montant du loyer)
- > photocopie de la dernière quittance de loyer ou de la taxe foncière (si propriétaire)
- > photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- > photocopie de la carte d'identité

Vous n'avez pas de garant.e résidant en France ?



VISALE

Le dispositif VISALE est accessible à tous/tes les étudiant.es de moins de 30 ans, quelle que soit la nature de leur logement (bailleurs privés ou résidences étudiantes).

VISALE est un dispositif Action logement gratuit. Pour toute demande de résidence universitaire auprès du CROUS, la démarche VISALE est obligatoire pour les étudiant.es en échange.

Pour plus d'informations (général, consultez le site www.visale.fr > [Locataire](#)



CAUTION BANCAIRE

La banque s'engage à régler les loyers non-payés par le/la locataire (désormais détenteur/trice d'un compte dans ladite banque).

Vous serez obligé.e de bloquer une certaine somme d'argent, éventuellement négociable. La somme d'argent qu'il faut bloquer dépend de la banque, mais est calculée sur un certain nombre de mois de loyer (l'équivalent de quelques mois de loyer jusqu'à une somme équivalente au montant du loyer pour la durée du bail).

Les frais de dossiers oscillent entre 20 et 100€. Les contrats sont soumis à un tarif annuel équivalent de 1 à 2% de 12 mois de loyer pour un an de caution bancaire.

AIDE AU LOGEMENT

Les étudiant.es internationaux/ales peuvent bénéficier de l'aide au logement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) à condition que le bail et la quittance de loyer soient à leur nom.

Toutefois, il est possible d'obtenir une aide au logement même si votre nom ne figure pas sur le bail, à condition :

- 1/ de signer un bail de sous-location
- 2/ que le propriétaire vous donne son accord écrit.

Pour les étudiant.es non européen.nes, un visa de long séjour portant la mention CESEDA R133-3 6° est également nécessaire.

La demande se fait en ligne après avoir trouvé un logement, dès que le bail aura été signé sur le site internet de la CAF :

www.lyon.caf.fr

Caisse d'Allocations Familiales de Lyon

67 Boulevard Vivier Merle

69003 Lyon

Du lundi au vendredi de 8h à 16h

Il existe deux sortes d'aides, non cumulables (c'est à dire que vous ne pouvez bénéficier que d'une seule aide à la fois, même si vous êtes éligibles aux deux dispositifs) :

- > L'Aide personnalisée au logement (APL)
- > L'Allocation logement à caractère social (ALS)

Elles varient en fonction du loyer, du revenu du/de la locataire et de ses charges familiales, de la nature du logement et du lieu d'habitation. En fonction du loyer, l'aide peut aller jusqu'à 190 euros par mois.

Elle est versée à compter du deuxième mois durant toute la durée du bail de location.

Conseil important : Si vous n'avez pas obtenu votre titre de séjour, renvoyez votre dossier d'aide au logement incomplet à la CAF dès que vous aurez signé votre contrat de location. Vous enverrez la copie de la carte de séjour en cours de validité dès que vous la recevrez.

ASSURER VOTRE BIEN

La souscription à une assurance habitation est obligatoire avant l'entrée dans le logement et peut être exigée avant la signature du bail.

Vous pouvez souscrire une assurance habitation auprès de :

- une compagnie d'assurance privée (SMERRA, LMDE, etc.)
- votre banque.

Vous pouvez également comparer les offres en ligne grâce à des sites spécialisés.

DÉFINITIONS ET LEXIQUE

Assurance Multirisques Habitation :

Elle vous couvre en cas de dommages causés à votre logement ou vos affaires.

Bail : Contrat de location établi entre le/la propriétaire et le/la locataire précisant leurs droits et obligations respectifs.

Canut : Un style spécifique du quartier de la Croix Rousse, ce sont des anciens lieux de travail des tisseurs de soie connus pour leurs plafonds très hauts désormais reconvertis en appartement.

Caution : Somme d'argent à payer lors de la signature du bail, qui est restituée au/à la locataire lorsque celui/celle-ci libère les lieux s'il/elle a bien payé son loyer et n'a rien détérioré dans l'appartement (au moins égale à un mois de loyer).

Chauffage : Le système de chauffage peut marcher au gaz naturel ou à l'électricité. Le chauffage électrique est souvent plus coûteux que le chauffage au gaz.

Charges Comprises : Certains biens incluent les charges (électricité, eau, chauffage) dans le montant total du loyer.

Duplex : Un appartement sur deux étages.

Équipé ou Non-Équipé : La cuisine peut être équipée d'un four, un frigo, etc., ou pas. Souvent les cuisines « non-équipées » n'ont qu'un évier avec un placard en dessous.

État des lieux (d'entrée et de sortie) :

Document signé par le/la propriétaire (ou la régie = la société chargée de la gérance immobilière pour en assurer l'entretien et la perception des loyers et charges) et le/la locataire, qui décrit l'état de l'appartement.

Frais de dossier : Frais à payer si vous louez votre logement par le biais d'une agence immobilière (environ 12 à 15 € par mètre carré de surface habitable).

Garant : Personne résidant en France ou une organisation qui se porte caution.

Meublé vs. Non-Meublé : Un appartement meublé est loué avec tout ce qu'il vous faut pour vivre déjà installé (canapé, lit, bureau). Dans un appartement non-meublé vous devez mettre vos propres meubles. Attention : Les appartements meublés peuvent être plus chers car vous cotisez pour l'usure normale.

Mezzanine : Un appartement avec un « étage » ouvert sur l'espace en bas suffisamment haut pour permettre la circulation.

Quittance de loyer : Document sur lequel sont indiquées les sommes versées par le locataire pour une période concernée.

Régie : Agence immobilière.

Taxe d'habitation : Taxe obligatoire si vous avez résidé en France au 1^{er} janvier, équivalente à environ un ou deux mois de loyer.

CRÉATION - Année universitaire 2020-2021
Direction des Relations Internationales
Direction de la Communication Université Lumière Lyon 2

© CRÉDITS IMAGES
Brooke Cagle / Priscilla du Preez / G-stockstudio / Jacoblund
/ Radu Marcusu / Becca Tapert / Jake Ingle / Alexis Grattier /
Tristan Deschamps / Direction de la communication Lyon 2

CONTACT

Direction des Relations Internationales

Bureau des étudiant.es internationaux/ales

Bureau U107 | Maison de l'étudiant | Campus Porte des Alpes | Bron



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Erasmus+